

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 15 décembre 2025
N° CD-2025-5-5-1
N° applicatif 13950

5 ème Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation jeunesse

BUDGET PRIMITIF 2026 - UNE AMBITION POUR LA JEUNESSE, DECLINEE DANS LES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION DE MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME

Résumé :

Face aux enjeux sociaux, éducatifs et territoriaux, la Collectivité européenne d'Alsace réaffirme sa volonté d'offrir à chaque jeune Alsacien un parcours de réussite et consolide son rôle de pilier des solidarités et de l'émancipation à travers quatre axes stratégiques :

- Protéger et accompagner les plus vulnérables dès le plus jeune âge pour garantir aux enfants Alsaciens un avenir en bonne santé, sans barrières sociales: avec un budget de 5,08 M€ pour la Protection Maternelle Infantile, la Collectivité européenne d'Alsace contribue à un accès aux soins de proximité et à la vaccination pour chaque enfant, un accompagnement soutenant des familles dès les premiers jours de vie et des modes de garde de qualité. Avec un budget de 309,5 M€ pour l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la Collectivité européenne d'Alsace renforce le soutien aux familles, crée des parcours individualisés pour éviter les ruptures, diversifie les solutions d'accueil et facilite l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs.
- Garantir l'égalité des chances dans l'éducation, le sport et la citoyenneté : la Collectivité européenne d'Alsace porte une politique éducative ambitieuse, centrée sur la mixité sociale, l'inclusion et l'éducation à la citoyenneté, avec un budget de 52,9 M€ pour l'éducation. La collectivité soutient également la transition énergétique des établissements, le développement des circuits courts et de la restauration scolaire locale à travers le programme Ambition Restauration. Le sport et la vie associative, financés à hauteur de 4,38 M€, sont mobilisés comme leviers de cohésion sociale, de bien-être et d'émancipation des jeunes, notamment via le sport-santé et le sport transfrontalier.
- Soutenir la politique de la ville et l'engagement des territoires : grâce à des crédits nouveaux dédiés à la politique de la ville et aux centres socio-culturels, la Collectivité européenne d'Alsace favorise l'égalité des chances, le lien social et l'accès à la culture et au sport pour tous les jeunes, particulièrement dans les quartiers prioritaires.

- Valoriser l'identité alsacienne et l'ouverture au monde : avec un budget de 1,315 M€ pour le bilinguisme, la collectivité poursuit le développement d'un enseignement bilingue structuré et accessible, tout en renforçant les liens transfrontaliers, au cœur de son projet identitaire et éducatif.

Dans un contexte économique et social exigeant, la Collectivité européenne d'Alsace reste une collectivité de proximité, engagée dans la transformation et le soutien aux jeunes Alsaciens, en partenariat avec un tissu associatif dynamique et impliqué.

La masse salariale concernant les agents de la Collectivité européenne d'Alsace en charge de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la 5ème Commission s'élève à 127 038 488 €.

Pour les politiques relevant de la Commission Jeunesse, Sport, Réussite éducative et bilinguisme, il est proposé d'inscrire un budget pour 2026 de 373 216 585 € en dépenses, ainsi que 16 877 192 € en recettes.

1. Politique de la protection maternelle et infantile pour lutter contre les inégalités de destin dès le plus jeune âge

1.1 Définition de la politique concernée

La politique de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans les grandes orientations nationales de promotion de la santé de l'enfant et de la famille, tout en intégrant les besoins spécifiques de nos territoires.

Elle recouvre les domaines de la santé de la femme enceinte et du jeune enfant, du soutien à la parentalité et des modes d'accueil de la petite enfance. Cette politique vise à promouvoir l'éducation à la santé et à la parentalité pour améliorer durablement la santé et le bien-être des enfants.

L'approche globale de la PMI, qui combine prévention médicale précoce et soutien à la parentalité, offre des services adaptés aux besoins de chaque famille. La politique de PMI inclut la prévention des grossesses non désirées, la lutte contre les violences liées au genre, et l'éducation des adolescents à une vie sexuelle et affective respectueuse de l'Autre. Le suivi médical des femmes enceintes vulnérables réduit les risques de complications de la grossesse et prépare la naissance dans des conditions optimales.

Le suivi du développement des nourrissons et jeunes enfants, associé au soutien parental, permet de dépister précocement les troubles et handicaps, et d'offrir des prises en charge adaptées. La PMI améliore également les modes d'accueil de la petite enfance, ce qui aide les parents à concilier vie familiale et professionnelle.

1.2 Faits marquants 2025 de la politique concernée

L'offre de service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) en Alsace est actuellement mise sous pression en raison de difficultés persistantes de recrutement. Cette situation oblige les services à prioriser leurs missions, notamment lorsqu'il s'agit de lancer de nouveaux projets.

Dans le domaine de la santé sexuelle et de la périnatalité, la PMI collabore avec le Service Jeunesse à travers le dispositif « Les Indispensables », lancé en 2023. Ce programme aborde les problématiques de puberté et de précarité menstruelle, et propose également un outil ludique d'éducation à la vie affective et sexuelle destiné

aux jeunes Alsaciens. L'accompagnement des femmes enceintes et des jeunes parents par les sages-femmes de la PMI est renforcé en période postnatale, en complément du suivi prénatal.

La désertification médicale affecte fortement la santé du jeune enfant, entraînant un report des demandes de soins vers les consultations pédiatriques de la PMI, faute de disponibilité en médecine de ville. Par ailleurs, de nouvelles obligations vaccinales liées aux méningites augmentent les dépenses en vaccins.

La stratégie de soutien à la parentalité met l'accent sur la prévention de la surexposition aux écrans, un enjeu majeur pour le développement des enfants de 0 à 6 ans. En 2024 et 2025, plus de 18 000 enfants ont bénéficié de cette action. Au total, plus de 20 000 enfants ont été concernés par des initiatives de prévention et de soutien à la parentalité (portage, massage, alimentation, motricité, hygiène buccodentaire, etc.), inscrites dans la démarche des « 1 000 premiers jours » et relayées dans le nouveau carnet de santé diffusé dès juin 2025.

Enfin, la réforme du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) génère une charge de travail accrue, notamment face à la hausse des plaintes pour maltraitance.

La PMI participe à des réflexions nationales a célébré ses 80 ans en novembre 2025, fédérant les équipes autour de ce projet commémoratif.

1.3 Objectifs pour 2026 de la politique concernée

Dans la continuité des orientations définies en 2025 et dans un contexte budgétaire toujours contraint, les orientations de la politique de PMI s'inscriront dans la consolidation des actions engagées au titre des grandes stratégies nationales de prévention précoce (1 000 jours, Pacte des solidarités, SNPPE) couplée à la déclinaison de notre stratégie Alsacienne de prévention/protection en cours d'élaboration :

- Renforcer l'offre de soin de périnatalité, de pédiatrie sociale et de santé sexuelle en réponse aux besoins grandissants d'une population alsacienne confrontée à la désertification médicale, exposant en premier chef les publics les plus vulnérables à des retards de diagnostic et de prise en charge, particulièrement délétères chez le jeune enfant (4,14M€ en dépenses de fonctionnement, 55K€ en dépenses d'investissement et 710K€ en recettes de fonctionnement) ;
- Repérer précocement les vulnérabilités et soutenir les parents dans leur rôle (130K€ en dépenses de fonctionnement) ;
- Poursuivre le soutien aux partenaires œuvrant dans le champ de l'accompagnement à la parentalité dans un contexte de vulnérabilité accrue des familles et de perte des repères éducatifs touchant tous les milieux sociaux (380K€ de dépenses de fonctionnement et 220K€ de recettes)
- Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) pour le volet « modes d'accueil » de nos compétences, en partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales, l'Etat et les collectivités territoriales (302K€) ;
- Poursuivre la déclinaison des grands enjeux de notre collectivité : convergence et territorialisation des politiques publiques (76 K€ en fonctionnement)

Les prévisions de recettes sont en hausse de 16,08% en raison de l'augmentation des remboursements des actes médicaux par les CPAM (+40K€) et de la contribution de l'Etat au titre des différentes contractualisations (+88,8K€).

2. Politique de l'aide sociale à l'enfance

2.1 Une politique de Prévention et de Protection au service de l'enfant et de sa famille

La politique de prévention et protection de l'enfance est une priorité départementale dont la Collectivité européenne d'Alsace est le chef de file.

Les enjeux sont posés par les un cadre légal (5 mars 2007, du 14 mars 2016 et du 7 février 2022) qui nous invite à positionner l'enfant au cœur du projet de la Collectivité.

Depuis 2022, la Collectivité européenne d'Alsace décline son ambition territoriale pour cette Politique Publique dans les orientations du Plan Enfance.

En 2026, une stratégie préventive sera soumise au vote de l'Assemblée Départementale, concomitamment à l'approbation d'une stratégie de Protection qui viendra décliner les grandes orientations des deux axes indissociables l'un de l'autre.

Cette stratégie sur deux piliers se structure autour d'une approche transversale des 3 directions qui portent cette politique publique : l'Aide Sociale à l'Enfance, l'Action Sociale de Proximité et la Protection Maternelle et Infantile.

Les grands enjeux de notre stratégie visent à :

- Soutenir la parentalité en prévention comme en protection dans une approche territoriale pour agir au plus près des familles : moins de placement, plus de retour en familles ;
- Diversifier les modes d'accompagnement en pariant sur le recours aux tiers ;
- Faire du Projet Pour l'Enfant une méthodologie structurante permettant de faire vivre la Protection administrative en primauté du judiciaire ;
- Développer une logique de parcours pour le MNA qui lui permette une insertion solide vers la citoyenneté ;
- Reconquérir le placement familial, par un soutien accru dans leurs quotidiens.

2.2 Une stratégie de soutien à la parentalité au service des enfants confiés

L'année 2025 permet de poursuivre le développement quantitatif et qualitatif de l'offre dans la poursuite et le renforcement de la stratégie de Prévention/Protection de l'Enfance. Dans un contexte contraint, cette stratégie vise à diversifier en renforçant les alternatives au placement, renforcer le travail avec les parents pour accélérer les retours en familles, intensifier le travail en transversalité pour mettre le droit commun au service de l'Enfant confié :

- Mieux soutenir la parentalité pour parier sur les retours à domicile : création de 10 postes de services familles supplémentaires dans les MECS au 1 juillet 2025.
- La mise en œuvre en année pleine du marché accompagnement des tiers permet une montée en charge qui permettra de passer le cap des 500 tiers accompagnés d'ici 2026. En symétrie, démarrage en janvier 2025 du marché obtenu par l'UDAF 68 et Dessine-moi une passerelle pour développer le parrainage en Alsace, monte aussi progressivement en intensité ;
- Face à l'augmentation du nombre de mineurs confiés une nouvelle unité de 10 places pour les fratries s'est ouvert à St Joseph, à laquelle s'ajoutera la création d'une unité supplémentaire à la Nichée en juillet 2025 ;
- Afin de mieux répondre aux besoins d'Accompagnements spécifiques des jeunes en errance et notamment ceux dans la Prostitution : création de 20 places du dispositif « Mousqueton Alsace » à Strasbourg en septembre 2025 ;
- Conformément à notre stratégie de reconquête qui vise à mieux soutenir les assistants familiaux et stopper l'hémorragie démographique, la Maison d'Accueil Familial, dispositif innovant sur le territoire de la Bruche ouverte en septembre 2025 servira de vrai laboratoire, pour reconquérir le placement familial ;

- Evaluer plus rapidement toute personne se déclarant MNA en assurant la mise à l'abri systématique comme le cadre légal le prévoit : création des 40 places de mise à l'abri avec Caritas et 6 évaluateurs rattachés au FDE sont à l'œuvre depuis janvier 2025;
- La fin progressive du dispositif hôtelier MNA en janvier permet de transformer l'offre dans une approche plus qualitative et moins coûteuse. En parallèle, le travail de convergence des coûts permet d'harmoniser le prix de journée des opérateurs MNA 68 de 46 à 50 euros en juillet 2025 ;
- La nouvelle politique Jeunes majeurs votée en début d'année vise à passer d'une logique de protection à une logique d'insertion en privilégiant l'accès au droit commun et en connectant les autres politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace avec les jeunes confiés et accompagnés ;
- Les assises alsaciennes de la prévention/protection de l'Enfance ont réuni plus de 1 000 acteurs dont 600 partenaires le 23 janvier 2025, autour des enjeux de cette politique publique. La pleine réussite de ce rendez-vous révèle l'attente des acteurs autour de cette mission et l'importance d'assurer pleinement le chef de filât.

En 2025, la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance s'inscrit dans des travaux transverses avec différentes directions de la Collectivité européenne d'Alsace, en mutualisant ses ressources pour être toujours plus innovant et performant pour nos publics pris en charge.

L'ASE a pu travailler en étroite collaboration avec le service éducation jeunesse en développant des passerelles pour susciter diverses coopérations. Des ateliers concernant le harcèlement ont pu être proposés par le service éducation jeunesse aux membres du conseil des jeunes mais aussi avec la participation au festival Colors Urban Art. Le service éducation jeunesse a également participé à l'organisation des assises Alsaciennes de la prévention et protection de l'enfance. Aussi, des jeunes majeurs ont pu intégrer les logements vacants dans les collèges.

La direction des sports et vie associative met elle aussi ses compétences et ressources à disposition des jeunes de l'aide sociale à l'enfance. Le défi nature à destination des jeunes a proposé des activités diverses pour faire de cette journée une grande réussite. D'autres dispositifs initiés par les sports sont aux bénéfices des jeunes ASE, notamment le parrainage sportif, en associant des clubs d'excellence avec des MECS, des distributions de billets de match pour ces enfants ou encore l'organisation de stage de football (Stage Léonard SPECHT) permettant l'inscription des jeunes ASE. Des cours de natation ont récemment été proposés pour le public de MNA.

La nouvelle promotion de service civique 2025 sera sensibilisée à la prévention protection de l'enfance via un « serious game » ce qui leur permettra d'être outillés face à des situations relevant de l'ASE ou de pouvoir les identifier.

Toutes nos forces et nos compétences alliées dans ces actions communes décloisonnent nos directions et surtout produit de la valeur ajoutée au service des enfants relevant de l'ASE.

2.3 Objectifs pour 2026 : la poursuite de la transformation de l'offre au service du Projet pour l'Enfant et des familles dans une approche territorialisée

Le Budget 2026 poursuit la transformation de l'offre en réponse aux orientations posées pour 2024 et 2025.

2026, voit se concrétiser la réorganisation de la DASE à moyens constant, dont l'objectif central est de mieux servir le Projet de l'Enfant avec sa famille.

L'augmentation du budget entre 2025 et 2026 est principalement constituée par la création de nouvelles places d'internat, la transformation qualitative du dispositif MNA, la poursuite des créations de postes de service famille dans les MECS.

Ce budget tient également compte des évolutions légales, en intégrant le SEGUR Pour Tous qui s'impose pour le milieu associatif habilité.

Il appréhende également la forte augmentation des situations de mise à l'abri, qui sont une obligation légale inscrite au titre du Code Action Sociale et des Familles.

Ainsi, le budget proposé s'élève à 309,5 M€, en hausse de 9 M€, soit +3 % par rapport au BP 2025.

Eléments du budget :

Afin de répondre à la forte hausse du placement un plan d'action d'urgence a été validé avec le financement de :

- La suractivité pour 20 places à 700K€ ;
- D'un appel à manifestation « accueil familial urgence » 338 K€ à partir d'avril 2026 (450K€ en année pleine) sur le Haut-Rhin ;
- La création du dispositif Mousqueton spécifique rattaché au FDE : 480 K€ ouverture septembre 2025.

En parallèle, la poursuite du renforcement de l'offre est nécessaire avec l'ouverture de places en 2026 :

- 14 places de placement à domicile au Freihof avec un démarrage en juillet 2026 ;
- 20 places d'internat avec la création de la MECS de Colmar, avec un démarrage au second trimestre 2026.

L'intégration des contraintes règlementaires est nécessaire :

- L'augmentation du SMIC :
 - Engendre une hausse de salaire des assistants familiaux pour 670 K€ ;
 - Génère une augmentation des prix de journée en lieu de vie qui sont indexés sur le SMIC pour 246 K€ en 2026 ;
- Le SEGUR Pour Tous pour 2,4 M€.

La création de solutions alternatives aux placements classiques se poursuit :

- L'augmentation du recours à des tiers notamment les Tiers Bénévoles Administratifs pour 90K€ (indemnités) ;
- L'accompagnement par SOS France victimes des TBA et TDC sera en croissance avec un objectif de 200 accompagnements supplémentaires en 2026 : + 730K€ ;
- La montée en charge du recours aux parrains par les associations UDAF et Dessine-moi une passerelle : 40K€.

Une meilleure structuration du dispositif MNA avec :

- La poursuite de la convergence tarifaire en juillet 2025 dans le département du Haut-Rhin avec un prix de journée harmonisé à 50€, avec effet année pleine en 2026 ;
- L'ouverture de 40 places de mise à l'abri avec Caritas en octobre 2025, avec effet année pleine en 2026.

Le déploiement progressif de la nouvelle politique Jeunes Majeurs permettra de réduire progressivement le nombre de places financées : - 16 places en 2026.

L'exploitation des places en centre maternel pour accueillir les femmes isolées avec enfant permettra de limiter le recours aux hôtels mais nécessitera tout de même une augmentation de 2 M€ pour disposer des crédits nécessaires.

La Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance a été renouvelée pour les années 2025-2027. Ainsi, un certain nombre d'actions peuvent être valorisées dans ce cadre, ce qui représente 3,9 M€ de recettes. A noter qu'une action concerne le financement de poste à la ville de Strasbourg pour 350 K€, ces crédits sont inscrits au budget 2026.

3. Une politique éducation et jeunesse ambitieuse : moderniser, innover et s'ouvrir

3.1 Investir pour nos jeunes : des collèges modernes, une alimentation responsable et une éducation citoyenne

La Collectivité européenne d'Alsace agit chaque jour pour ses **147 collèges** : près de **168M€ annuels** sont mobilisés pour leur **fonctionnement**, leur entretien, leur rénovation, leur adaptation aux défis de demain. La Collectivité apporte également son soutien aux **25 collèges privés sous contrat**. Elle valorise ses **1 300 agents** des collèges en améliorant leurs conditions de travail.

Sur le plan immobilier, la Collectivité européenne d'Alsace engage une politique volontariste de **transition énergétique** fondée sur la rénovation énergétique ciblée des bâtiments les plus consommateurs, la maîtrise des usages, et le recours accru aux énergies renouvelables. Cette stratégie se traduit notamment par le déploiement du **plan photovoltaïque** : 46 collèges sont désormais équipés, représentant 5,0MWc de puissance installée, soit 24 823m² et 13 452 panneaux, très majoritairement produits en Alsace (Voltec Solar). La Collectivité investit dans la modernisation des bâtiments, l'équipement et la restauration scolaire, et accompagne les équipes éducatives. Cette politique ambitieuse conjugue exigence budgétaire et volonté d'offrir à chaque collégien un cadre d'apprentissage moderne, durable et équitable.

La Collectivité européenne d'Alsace déploie des **outils pédagogiques** pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de société. L'objectif est de leur donner les clés pour développer autonomie, responsabilité et esprit critique.

Enfin, avec plus de **6 millions de repas servis chaque année** dans les collèges, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à offrir une restauration scolaire de qualité, accessible à toutes les familles et à soutenir les agriculteurs locaux.

3.2 2025, déploiement d'une politique éducative et sociale au service de la mixité, de la solidarité et de l'innovation

Une nouvelle dotation de fonctionnement pour les 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat qui favorise la mixité sociale

Au 1er juillet 2025, une nouvelle dotation de fonctionnement pour les collèges privés sous contrat est entrée en application pour un **budget global de 8,9M€**. Basée sur de nouveaux critères harmonisés, elle est surtout adossée à un contrat de **mixité sociale** qui vise à améliorer la situation et le vivre ensemble.

Une nouvelle politique de soutien en faveur des centres socioculturels, piliers de la cohésion sociale

Dans une volonté de renforcer la cohésion sociale, l'accès aux services et l'animation locale à l'échelle de l'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée à soutenir financièrement à partir de 2025 l'ensemble des **centres socioculturels alsaciens** au travers d'un contrat d'objectifs qui rejoint les priorités de la collectivité : prévention enfance, vieillissement, jeunesse, pour un **budget global de 1,8M€**.

Le renouvellement des contrats de Ville, une opportunité pour la Collectivité de réaffirmer son engagement à destination des quartiers populaires

La **politique de la ville** a pour objectif de résorber les inégalités et les écarts de développement au sein des villes dont les habitants des quartiers les plus pauvres subissent un chômage et un décrochage scolaire bien plus élevés qu'ailleurs et connaissent des difficultés d'accès aux services et aux soins. Dans un contexte de paupérisation croissante, en France mais aussi en Alsace, la Collectivité choisit de renouveler son engagement auprès des territoires et des 160 000 Alsaciens concernés par la politique de la Ville pour un **budget global de 600 000 €**.

Optimisation des logements pour les jeunes majeurs

Dès 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a **mobilisé des logements vacants** dans les collèges pour **accueillir des jeunes majeurs** sur le territoire de l'Eurocéropole de Strasbourg. En 2025, ce dispositif s'est étendu à d'autres agglomérations, illustrant l'activisme de la Collectivité pour imaginer des réponses inédites aux besoins de son public social.

Des actions éducatives pour préparer l'avenir des collégiens

La Collectivité met à disposition des élèves une **quarantaine d'outils pédagogiques** abordant des thématiques clés : violences, harcèlement, discriminations, égalité, réseaux sociaux, sexualité, addictions et engagement citoyen.

Mobilier scolaire : réemploi et insertion

La Collectivité européenne d'Alsace initie une dynamique de **réemploi du mobilier scolaire**, offrant une seconde vie aux équipements là où la pratique reste encore de remplacer systématiquement par du neuf. En mobilisant des **sociétés d'insertion** pour collecter, rénover et redistribuer ce mobilier, cette démarche crée du sens pour les agents et les bénéficiaires, tout en s'inscrivant dans une approche responsable et durable. Elle constitue également un levier concret du **Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** (SPASER) de la Collectivité, en associant transition écologique, économie circulaire et action sociale.

3.3 2026, une ambition éducative globale : bilinguisme, alimentation durable, accompagnement des métiers et nouveau collège Lyautey

Une politique linguistique ambitieuse pour la jeunesse

La Collectivité européenne d'Alsace engage une nouvelle étape de sa politique plurilingue pour conforter la **transmission du bilinguisme et de la langue régionale**, piliers de l'identité alsacienne et de l'attractivité du territoire. Son action se concentre sur la consolidation des parcours bilingues, la valorisation de toutes les formes linguistiques, le renforcement de l'attractivité du métier d'enseignant bilingue et le soutien aux échanges transfrontaliers. Cette politique s'articule étroitement avec la création de l'**Office public de la langue régionale d'Alsace**. Dès 2026, près de **2,5M€** seront mobilisés, dont 700 000 € pour soutenir les établissements privés et associatifs qui enrichissent l'offre éducative bilingue sur le territoire.

Une restauration scolaire engagée et durable

La Collectivité européenne d'Alsace porte une ambition forte de transformation de sa politique de restauration, au service d'une alimentation locale, durable et de qualité. Elle lancera dès le 1er janvier 2026 une plateforme pour rapprocher producteurs et acheteurs, et ancrer durablement les produits locaux dans les assiettes des élèves.

Cette démarche vise à répondre à plusieurs enjeux :

- Un enjeu global de réaffirmation de la **souveraineté alimentaire** du territoire, qui nécessite un soutien actif aux filières agricoles et à leur structuration au travers, notamment, de la commande publique.
- Un enjeu d'**attractivité des restaurants scolaires** alsaciens, dont le taux de fréquentation moyen est inférieur aux valeurs nationales, en particulier en territoire urbain.
- Un enjeu d'**éducation alimentaire** et d'accompagnement des familles, dans une région avec l'un des taux d'obésité les plus élevés de France et où, dans certains quartiers, près d'un enfant sur 5 est en surpoids en 6^{ème}.

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace **harmonisera ses tarifs** de restauration scolaire, garantissant à toutes les familles un accès égal au service public, quel que soit le collège ou la commune fréquentée. De plus, un tarif solitaire sera proposé aux élèves boursiers. Cette mesure d'équité territoriale, rendue possible par la compétence exclusive des collectivités sur la fixation des tarifs, permettra de simplifier l'accès au repas scolaire tout en assurant la transparence et la lisibilité des coûts pour chaque famille.

Professionnalisation des agents d'entretien et de cuisine

La Collectivité européenne d'Alsace renforce la professionnalisation de ses agents au service de la restauration et de l'entretien des collèges. La création d'une **école de cuisine interne** permettra chaque année à une promotion de dix agents de suivre un parcours diplômant (TP Cuisinier en restauration collective, en partenariat avec le GRETA d'Alsace), favorisant ainsi leur montée en compétences et leur évolution professionnelle.

Parallèlement, le **plan méthode globale de nettoyage** a été déployé dans dix collèges, pour rappeler les fondamentaux, moderniser les pratiques et accompagner les agents avec du matériel neuf, de la formation pratique et des échanges entre pairs. Cette approche vise à réduire les risques de troubles musculosquelettiques (TMS), la fatigue professionnelle et à améliorer la qualité globale du service.

Le collège Lyautey, symbole d'une transformation ambitieuse des collèges publics

Avec la **construction du collège Lyautey** dans le quartier du Neuhof, la Collectivité européenne d'Alsace adapte l'offre scolaire aux dynamiques démographiques de l'Eurométropole de Strasbourg. D'une capacité de 600 élèves, il ouvrira à la rentrée de septembre 2026 et illustre une démarche globale de transformation des collèges publics, combinant innovation pédagogique, aménagement du bâti et optimisation de la carte scolaire. Le projet s'inscrit pleinement dans son environnement urbain et social, avec un accompagnement partenarial renforcé et des crédits issus de la rénovation urbaine pour soutenir sa réussite. Il s'inscrit enfin dans la volonté de la Collectivité de renforcer la spécificité de chaque collège en y développant un **projet pédagogique** autour d'une thématique particulière, celui de Lyautey sera tourné vers **la science et la technique**.

4. Une politique sport et vie associative proche du terrain pour l'épanouissement des Alsaciens

4.1 Pour une Alsace sportive et engagée

L'adoption en 2023 de la nouvelle **politique sportive alsacienne** a permis de fixer quatre grands objectifs permettant de s'adapter aux évolutions sociales et aux besoins du monde sportif :

- Mettre en valeur les sites de **sports de nature** et les rendre accessibles à tous ;
- Donner l'**envie de faire du sport** et accompagner les acteurs du sport ;
- Contribuer à la **santé** grâce au sport ;
- Célébrer le sport et faire vivre aux Alsaciens de **grands évènements** sportifs.

Ainsi, pour leur 3^{ème} année de mise en œuvre, les dispositifs mis en place ont permis de :

- Soutenir à **57 manifestations sportives** réparties sur tout le territoire alsacien ;
- Accompagner le dynamisme des clubs, avec 1,6M€ d'aide pour plus de **950 clubs** ;
- Poursuivre les partenariats avec **90 comités départementaux sportifs**. Une amélioration du dispositif d'attribution des aides (votée en octobre 2025) permet d'apporter de l'équité et de soutenir plus fortement le sport scolaire pour nos collégiens, le sport-santé et les projets sportifs transfrontaliers.

Enfin, à l'écoute des acteurs rencontrés lors de la **tournée « L'Alsace s'engage »**, un premier plan d'actions en trois priorités et **10 actions concrètes** en faveur du soutien à la vie associative et des bénévoles alsaciens a vu le jour (voté en octobre 2025). Pour clore la tournée, encourager et poursuivre les dynamiques alsaciennes autour de l'engagement, un événement sera organisé début décembre en écho aux 40 ans de la création de la Journée mondiale du bénévolat.

4.2 En 2025, des avancées sur le sport santé, le sport nature, le sport pour tous, le sport transfrontalier et l'engagement

Portée par la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques et le passage de la flamme en Alsace en 2024, l'année 2025 a marqué une nouvelle étape dans le développement du sport santé, du sport transfrontalier et du soutien à la vie associative. Ces avancées ont été rendues possibles grâce à une forte coopération entre les différentes directions et les sept territoires de la Collectivité.

Sport-santé une priorité auprès des jeunes

Plus de 11 000 collégiens auront bénéficié du programme « Boost ta forme » depuis sa création en 2022. L'année 2025 voit une monté en puissance de ce dispositif avec 14 collèges, au lieu de 7 les années précédentes, qui ont pu mesurer l'état de forme des enfants et développer une sensibilisation aux enjeux de la pratique sportive, pour une aide globale de **56 000 €**.

En partenariat avec l'Éducation nationale, l'objectif est de répondre aux constats préoccupants liés à la sédentarité, à l'obésité et au manque d'activité physique. Concrètement ce dispositif vise à promouvoir de meilleures habitudes de vie : bouger davantage, mieux manger, mieux dormir et réduire le temps d'écran.

Des moyens issus du budget des Solidarités ont permis de lancer, avec le réseau de santé du Pôle APSA (Accompagnement Prévention Santé en Alsace), un projet de 66 000 € sur 2 ans dans 6 collèges et 6 Maisons d'enfants à caractère social afin d'accompagner des jeunes de l'ASE (Aide sociale à l'enfance).

Sport nature en Alsace, organisation des acteurs et montée en puissance

En 2025, la Collectivité a poursuivi le développement des sports de nature avec la création d'une **plateforme numérique** d'information géographique destinée à cartographier et valoriser les pratiques sportives en plein air à destination de la Collectivité et de ses partenaires.

La coopération avec le **Club Vosgien**, partenaire clé de la Collectivité pour les activités de montagne, a été renforcée, avec la mise en place de conventions d'objectifs ciblés pour ses trois entités (la Fédération et les 2 associations départementales 67 et 68).

A l'initiative du Conseil des jeunes confiés d'Alsace, la première édition du **Défi Nature**, organisé en mai 2025 au Champ du Feu, a réuni 115 enfants de l'ASE autour d'activités sportives et de plein air (cani-cross, le VTT, la course d'orientation, la découverte du cheval) accompagnés par 35 agents et 14 partenaires associatifs du territoire.

Sport pour tous

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a coordonné une mobilisation conjointe entre la direction des sports, la MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées) et les comités handisports et de sport adapté afin de favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Des rencontres d'interconnaissance ont permis de renforcer les liens entre acteurs et de mieux identifier les besoins du terrain. L'objectif est de définir un plan d'actions ambitieux axé sur **l'information, la communication et la formation des acteurs du handisport**.

Sport transfrontalier et rayonnement de l'Alsace par le sport

Dans le cadre de la Conférence du Rhin Supérieur, le groupe de travail consacré au sport a rendu possible un tournoi de **football féminin** regroupant des équipes allemandes, suisses et françaises en mai 2025 à Bâle, en prélude à l'Euro féminin de foot accueilli par la Suisse.

La Collectivité a également soutenu plusieurs événements sportifs en partenariat avec les **clubs d'excellence**. Certains, comme les Internationaux de tennis de Strasbourg et le Tour Alsace cycliste, sont de véritables vitrines du dynamisme sportif et participe au **rayonnement de l'Alsace**.

Nouvel élan pour l'accompagnement de la vie associative et des engagés en Alsace

Avec 2 000 participants mobilisés (bénévoles, responsables associatifs, services civiques, jeunes sapeurs-pompiers, salariés associatifs, élus...) et plus de 300 associations rencontrées lors du **Tour 2025 « L'Alsace s'engage »**, la Collectivité a adopté le 20 octobre dernier 10 actions concrètes, autour de trois priorités, pour valoriser, encourager et soutenir l'engagement des Alsaciens, qui constitue un véritable atout pour le territoire.

La mise en œuvre de ce plan d'action en faveur des engagés d'Alsace a commencé dès 2025 et a vocation à être poursuivie et enrichie en 2026.

4.3 En 2026, faire du sport et de l'engagement des moteurs d'épanouissement et de cohésion

Le sport, levier d'épanouissement et de cohésion pour la jeunesse alsacienne

En 2025, la politique sportive de la Collectivité européenne d'Alsace a placé la jeunesse au cœur de ses priorités, notamment à travers le développement d'actions de sport santé dans les collèges. Après plusieurs années de diagnostic, la phase opérationnelle débute avec des **actions de prévention adaptées aux réalités locales** (urbaines, périurbaines ou rurales) et le lancement du projet mené avec le pôle APSA au profit de 6 collèges et 6 Maisons d'enfants à caractère social au bénéfice du **jeune public prioritaire** (ASE).

Parallèlement, l'opération **Défi Nature**, véritable réussite auprès des enfants de l'ASE, sera reconduite en 2026 avec une participation élargie et un renforcement de la coopération entre les services et les établissements. De nouveaux projets verront également le jour, notamment le **parrainage d'établissements de protection de l'enfance** par plusieurs grands clubs alsaciens, afin de faire du sport un outil d'inclusion, de cohésion et d'épanouissement pour tous les jeunes.

Running et trail dans le Rhin Supérieur, faire vibrer le transfrontalier

Un projet franco-allemand, accompagné par la Collectivité européenne d'Alsace et porté par le comité d'athlétisme du Bas-Rhin, promeut la **pratique du running et du trail dans la région du Rhin supérieur**. Le projet réunit de nombreux partenaires français et allemands, dont des universités, fédérations sportives, administrations et centres sportifs (CSRA de Mulhouse, OSP de Fribourg). Le projet fait l'objet d'une demande de soutien INTERREG.

L'objectif est de créer un **réseau transfrontalier de centres de compétence** en France et en Allemagne. Ces centres auront pour mission de relier le sport de haut niveau au sport pour tous, tout en intégrant la **prévention santé, l'éducation au développement durable, l'autonomisation des jeunes** et l'expérience de la nature comme espace éducatif.

Partenariats renforcés et événements sportifs emblématiques

En 2026, la Collectivité poursuit la structuration et le renouvellement de partenariats solides avec ses acteurs sportifs. Les conventions avec les **comités départementaux** seront renouvelées pour valoriser des actions alignées sur les priorités de la Collectivité européenne d'Alsace, tandis que la nouvelle relation avec les trois entités du **Club Vosgien**, associée au lancement de la plateforme numérique Sports de nature, permettra de mieux cibler les aides et de gérer efficacement les sites de sports de nature. La convention avec Mulhouse Alsace Agglomération pour le **Centre sportif régional Alsace** sera également renégociée dans un cadre plus partenarial et une gouvernance partagée pour assurer la continuité de l'accès à cet équipement.

Sur le plan des manifestations sportives majeures, l'Alsace sera mise à l'honneur avec le passage du **Tour de France** masculin le 18 juillet 2026, reliant Mulhouse au Markstein à travers les Vosges haut-rhinoises, offrant un spectacle de grande visibilité pour le territoire.

Valoriser, accompagner et développer l'engagement en Alsace

2026 sera aussi l'année de concrétisation du plan d'action sur **l'engagement en Alsace** :

- Pour **valoriser et reconnaître l'engagement**, deux actions phares sont déployées : la Carte Engagement Alsace, qui met en avant les bénévoles et acteurs investis dans la vie locale, et la Journée annuelle de l'Engagement, destinée à célébrer et à remercier celles et ceux qui contribuent au dynamisme associatif et citoyen du territoire.

- Afin d'**encourager l'engagement des jeunes**, plusieurs initiatives voient le jour : un certificat d'engagement dans les collèges, des stages en milieu associatif pour les collégiens, ainsi qu'une communauté de jeunes ambassadeurs alsaciens de l'engagement, chargés de promouvoir la participation et la solidarité auprès de leurs pairs.
- Enfin, pour **soutenir le développement du tissu associatif**, la collectivité propose la mise à disposition de salles, la création d'un réseau alsacien des citoyens engagés, une offre de formations Collectivité européenne d'Alsace dédiée aux associations, ainsi que l'expérimentation du mécénat de compétences et la création d'un Collectif Alsace, favorisant la coopération et l'innovation au service de la vie associative.

5. Une politique bilinguisme forte pour ouvrir nos jeunes à l'espace Rhénan et faire rayonner le patrimoine de la langue d'Alsace

5.1 Langue régionale et bilinguisme, une singularité alsacienne

La politique bilinguisme de la Collectivité européenne d'Alsace vise à promouvoir et développer la **langue régionale d'Alsace (allemand standard et ses variantes dialectales)** en vue d'en accroître l'usage positif et en augmenter le nombre de locuteurs actifs en particulier au sein des jeunes afin de garantir sa transmission aux générations suivantes.

La **compétence bilinguisme** de la Collectivité européenne d'Alsace, renforcée par la loi « Alsace »¹, représente une occasion historique pour le territoire alsacien de renforcer sa singularité, d'affirmer son identité, de préserver un patrimoine culturel unique et de garantir la transmission de la langue régionale.

5.2 2025, année du bilinguisme et préfiguration de l'office public de la langue régionale d'Alsace

Une année du bilinguisme riche d'initiatives

L'année 2025, proclamée « **Année du bilinguisme** » par la Collectivité européenne d'Alsace, s'est inscrite dans une dynamique de valorisation de la langue régionale.

Lancée en février 2025 au théâtre de la Choucruterie à Strasbourg, l'année du bilinguisme a donné lieu à de **nombreuses initiatives à travers toute l'Alsace**, impliquant un large public : familles, jeunes, seniors, institutions et agents de la Collectivité. Ces événements ont mis en valeur la langue et la culture régionales : cours et ateliers en alsacien, spectacles bilingues, animations culturelles dans les collèges, expositions, visites commentées, projets en EHPAD, conférences et projections de films en alsacien.

La préfiguration de **l'Office public de la langue régionale d'Alsace** a constitué l'évènement central de cette année du bilinguisme. Les locaux de l'office ont été inaugurés à l'occasion du **Colloque des territoires à langues régionales** organisé par la Collectivité européenne d'Alsace le 20 et 21 novembre 2025. Ce colloque a rassemblé, outre les élus et acteurs alsaciens du bilinguisme, des élus et acteurs du bilinguisme des autres territoires à langue régionale, ainsi que des partenaires frontaliers.

L'année du bilinguisme s'est achevée le 6 décembre 2025 par un événement pour célébrer la Saint-Nicolas avec la publication du livre du Petit Nicolas en alsacien et une séance de dédicaces à cette occasion.

¹ LOI n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace

Préfiguration de l'Office public de la Langue régionale d'Alsace (OPLA)

Suite aux assises du bilinguisme de 2022, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée à créer un office public de la langue régionale afin de donner un nouvel élan au bilinguisme. L'ambition est de faire de cet office un acteur sociétal, culturel et linguistique rayonnant à 360°, ouvert notamment aux partenaires transfrontaliers allemands et suisses.

En 2025, l'Assemblée plénière a approuvé à l'unanimité la création du groupement d'intérêt public chargé de porter l'Office public de la Langue régionale. L'État et la Collectivité européenne d'Alsace en sont les membres fondateurs, tandis que la Région Grand Est en est le partenaire financeur. Dans l'attente de l'arrêté préfectoral officialisant la **création de l'Office public de la Langue régionale d'Alsace (OPLA)**, la Collectivité européenne d'Alsace accompagne sa préfiguration.

Dans cette perspective, l'**association OLCA** (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle), dont les missions seront reprises par le futur groupement d'intérêt public, a emménagé en octobre 2025 à l'hôtel d'Alsace à Strasbourg, futur siège de l'Office.

Un partenariat institutionnel pour le bilinguisme dans l'enseignement scolaire

Dans le cadre de la **convention opérationnelle 2025**, associant les partenaires la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, le Rectorat et les Universités Alsaciennes, la Collectivité a réaffirmé son engagement en faveur du **bilinguisme dans l'enseignement scolaire**, en assurant la continuité des mesures initiées dans la convention 2023-2024. Malgré les contraintes budgétaires, l'année scolaire 2024-2025 a été marquée par la reconduction de ces actions phares comme :

- **Les mobilités transfrontalières des élèves**, avec 40 819 élèves des 1^{er} et 2nd degrés ont bénéficié d'actions culturelles en allemand et en alsacien, à travers des échanges collectifs ou individuels, des visites culturelles, des stages.
- **Le partenariat avec les entreprises allemandes** s'est également consolidé, avec 230 élèves de classe de 3^{ème} issus de 15 collèges ont été accueillis par 150 entreprises partenaires, illustrant la pertinence du bilinguisme comme levier d'insertion professionnelle et d'ouverture européenne.
- **La formation des enseignants** a été renforcée, notamment à travers le soutien à la certification en langue allemande et l'accompagnement des étudiants préparant le CAPES dans une discipline non linguistique.

Ces actions traduisent une ambition partagée : faire du bilinguisme un pilier de l'attractivité éducative et culturelle du territoire.

Des dispositifs en faveur du développement de la langue alsacienne

La stratégie de la collectivité en faveur du bilinguisme s'appuie enfin sur un **soutien élargi à tous les acteurs mobilisés en faveur de la promotion de la langue alsacienne**.

Dans ce cadre, la Collectivité européenne d'Alsace a notamment reconduit son dispositif des **Mittwuch üff elsässisch (mercredis de l'Alsacien)** en offrant aux EPCI un cofinancement couvrant jusqu'à 50 % des frais liés à l'intervenant en langue régionale pour les activités périscolaires. C'est ainsi, 37 sites qui ont participé à travers l'Alsace et 2 745h d'interventions en langue régionale qui ont été financées en 2025.

La Collectivité a également soutenu la **signalisation communale et intercommunale bilingue** permettant l'équipement de 24 nouvelles communes et l'apposition de 1 108 nouveaux panneaux (panneaux de rue, signalisation routière, enseignes des bâtiments publics, etc.).

5.3 2026, déploiement de l'Office public de la langue régionale d'Alsace et renouvellement des actions en faveur du bilinguisme

Dans la lignée de la **stratégie pour le bilinguisme**, votée par la Collectivité européenne d'Alsace en 2021 (et en complément de la politique linguistique ambitieuse pour la jeunesse développée précédemment), **l'Office public de la langue régionale d'Alsace agira pour fédérer l'ensemble des partenaires et acteurs du bilinguisme autour d'une politique linguistique renouvelé.**

L'Office visera à créer un environnement encore plus favorable à la langue régionale afin de renverser la dynamique de déclin linguistique et **augmenter le nombre de locuteurs** actifs notamment en renforçant sa **transmission** auprès des jeunes, sa **visibilité** dans la société, l'offre de **formations** pour tous les publics et son **ancrage transfrontalier** comme vecteur culturel et professionnel.

L'Office sera doté au démarrage d'un **budget global d'environ 1,5 M€** et emploiera 13 personnes (issues du regroupement des équipes de l'association OLCA et de la direction du bilinguisme de la Collectivité européenne d'Alsace). Ses membres fondateurs l'Etat (2 voix délibératives) et la Collectivité européenne d'Alsace (8 voix délibératives) contribueront respectivement à hauteur de 250 000 € et de 1M€. La Région Grand Est sera partenaire (sans voix délibérative) et s'est engagée à contribuer à hauteur de 260 000 €.

L'**association OLCA** (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle) dont l'activité sera reprise par l'office public, continuera à être financée à jusqu'à sa dissolution.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuivra en 2026 son soutien au bilinguisme, notamment aux associations œuvrant pour la langue régionale (85 000 €), au dispositif Mittwuch üff elsässisch (mercredis de l'Alsacien) pour les jeunes (40 000 €) et à la signalisation bilingue (20 000 €).

Elle renforcera aussi l'usage de l'alsacien en interne, par la formation des agents et la généralisation des affichages bilingues. Ces actions traduisent sa volonté de préserver et de transmettre la langue régionale.

SYNTHESE DE LA 5ème COMMISSION JEUNESSE, SPORT, REUSSITE EDUCATIVE ET BILINGUISME :

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission susvisée :

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/BP 2025 en €	BP 2026/BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	359 512 120,08	361 048 557,00	369 084 195,00	8 035 638,00	2,23%	1 141 600,00
Dépenses d'Investissement	5 611 325,77	4 399 736,00	4 132 390,00	-267 346,00	-6,08%	-78 159,32
Total Dépenses	365 123 445,85	365 448 293,00	373 216 585,00	7 768 292,00	2,13%	1 063 440,68
Recettes de Fonctionnement	14 851 702,31	11 828 600,00	16 515 192,00	4 686 592,00	39,62%	0,00
Recettes d'Investissement	301 630,76	562 000,00	362 000,00	-200 000,00	-35,59%	0,00
Total Recettes	15 153 333,07	12 390 600,00	16 877 192,00	4 486 592,00	36,21%	0,00

En conclusion, je vous propose :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2026, relatif au service du public alsacien et à la transformation de l'action publique en lien avec les habitants, un budget de 373 216 585 € en dépenses et 16 877 192 € en recettes, ventilé comme suit :

Pour la politique de la Protection Maternelle et Infantile (cf. Annexe 1 et 3)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 027 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 1 076 600 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 55 000 € et un total d'autorisation de programme de 55 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 930 360 €,

Pour la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 309 527 037 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 000 € et un total d'autorisation de programme de 25 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 154 432 €,
- De m'autoriser à procéder, par voie d'arrêté, aux indemnisations liées aux dommages causés à des tiers par les mineurs confiés à la Collectivité européenne d'Alsace ou par des jeunes majeurs sous contrat
- De préciser que je rendrai compte, lors de l'adoption du prochain budget primitif, des indemnisations versées à ce titre

Pour la politique de l'Education (cf. Annexes 1 et 4)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 45 821 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 3 860 890 € et un total d'autorisation de programme de - 158 159,32 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 425 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 362 000 €,

Pour la politique de la Jeunesse (cf. Annexes 1 et 5)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 224 300 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 3 500 €
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 400 €,

Pour la politique du Sport et de la Vie associative (cf. Annexes 1 et 6)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 209 858 € et un total d'autorisation d'engagement de 65 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 168 000 €,

Pour la politique du Bilinguisme (cf. Annexes 1 et 7)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 275 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 40 000 €

❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 2 à 7 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.